



BANQUE des
TERRITOIRES



FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Financer son activité et son développement en SIAE et EA

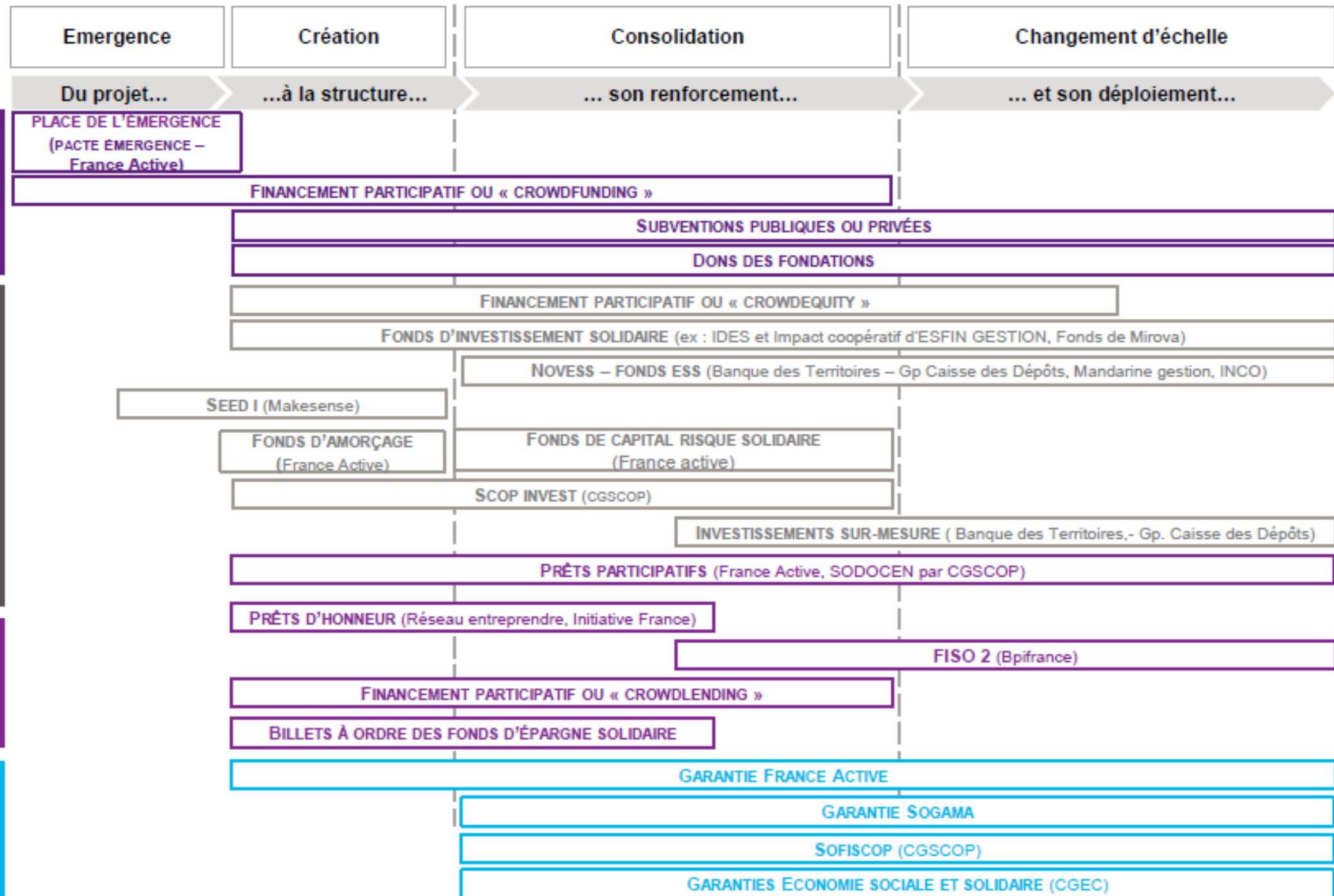
10 décembre 2020

INVESTISSEURS DE L'ESS

Répondre au besoin de lever des capitaux

Principaux acteurs de l'investissement à impact en France





OUTILS FINANCIERS MOBILISABLES EN FONCTION DES BESOINS

Les solutions de financement

INVESTISSEMENT



Des solutions de financement moyen et long terme

Les apports en fonds propres

Subvention d'investissement, apport en capital, fonds associatifs

Les apports en quasi fonds propres

Titres associatifs, participatifs, obligations

Les crédits moyen et long terme

Le prêt bancaire, le prêt participatif, les billets à ordre

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT STRUCTUREL



Des solutions de financement moyen et long terme

Les apports en fonds propres

Apport en capital, fonds associatifs

Les apports en quasi fonds propres

Titres associatifs, participatifs, obligations

Les crédits moyen et long terme

Le prêt bancaire, le prêt participatif, les billets à ordre

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT CONJONCTUREL



Des solutions de financement court terme

Compte bancaire négatif ?

Autorisation de découvert et facilité de caisse

Mobilisation de créances

Cession de créance dans le cadre de la loi
Dailly, crédit-relais TVA, affacturation, escompte

Les apports en fonds propres

Pour les entreprises commerciales

» *La participation en capital*

- Le financeur entre au capital de la structure, en restant généralement minoritaire. Il a dès lors les droits de tout actionnaire / associé en matière de gouvernance. Il en profite souvent pour faire bénéficier la structure de conseils et lui apporter son carnet d'adresse. La rémunération de l'investisseur se fait sur la plus-value lors de la revente des parts, ou via la distribution de dividendes, dans le respect des principes de l'ESS (lucrativité limitée).

» *Le compte courant d'associé*

- Il n'est possible qu'en complément d'une participation en capital. Il s'agit d'une somme versée à l'entreprise par un associé ou actionnaire, remboursable. Il est souvent rémunéré.

Les apports en fonds propres

Pour les associations

» **L'apport associatif**

- C'est une somme mise à disposition de l'association par un tiers. Il en existe de deux sortes
 - Sans droit de reprise : dans ce cas, l'argent reste définitivement dans l'association. Contrairement à une subvention d'investissement, il n'est pas fléché sur un investissement ou un projet précis.
 - Avec droit de reprise : dans ce cas, les fonds doivent faire l'objet d'une restitution à l'organisme ou la personne à l'origine de l'apport selon des conditions préalablement définies. Ces conditions ne peuvent en aucun cas prévoir un taux d'intérêt : l'apport associatif est nécessairement « gratuit ».

Les apports en quasi fonds propres

Pour les entreprises commerciales

➤ **Les obligations convertibles**

- C'est une obligation (dette) que son détenteur a la possibilité d'échanger contre une ou plusieurs actions de la société émettrice

➤ **Les prêts participatifs**

- C'est un prêt de dernier rang, qui peut être proposé par une structure non bancaire. Certaines sociétés financières (notamment la FAI) ont aménagé cet outil pour les structures de l'ESS : elles accordent des prêts avec intérêts limités et d'importants différés de remboursement.

Les apports en quasi fonds propres

Pour les entreprises commerciales sous forme coopérative

» *Les titres participatifs*

- Les coopératives sous statut SA ou SARL ont la possibilité d'émettre des « titres ».
Concrètement, les souscripteurs prêtent à la coopérative une certaine somme d'argent, que celle-ci peut rembourser après une période de 7 ans, ce remboursement étant à sa main
- La rémunération des titres participatifs est généralement composée d'une partie fixe et d'une partie variable, calculée en fonction des performances économiques de la société

Les apports en quasi fonds propres

Pour les associations

» **Les titres associatifs**

- Les associations ont la possibilité d'émettre des « titres », qui peuvent être achetés par des particuliers ou autres personnalités morales. Concrètement, ces « souscripteurs » prêtent à l'association une certaine somme d'argent, que celle-ci peut rembourser après une période de 7 ans, ce remboursement étant à sa main
- La loi ESS de juillet 2014 a modifié certains éléments : leur remboursement peut être automatique, après 7 ans, lors de la constatation de la réalisation d'excédents dépassant le montant nominal de l'émission, nets des éventuels déficits constitués durant la même période

Les prêts MLT

Pour les associations et les sociétés commerciales

» **Le crédit bancaire moyen et long terme**

- Il s'agit du crédit « classique » proposé par les établissements de crédit. Ils sont remboursables généralement mensuellement, et leur durée varie en fonction de leur objet (la plupart du temps en fonction de la durée d'amortissement des investissements)

» **Le billet à ordre**

- C'est un titre par lequel la société s'engage à payer une certaine somme (montant prêté + intérêts capitalisés) à une date déterminée (généralement 3 à 5 ans). Il est notamment proposé par les sociétés de gestion de fonds 90/10

Les contrats à impact social

Conditions de mise en place :

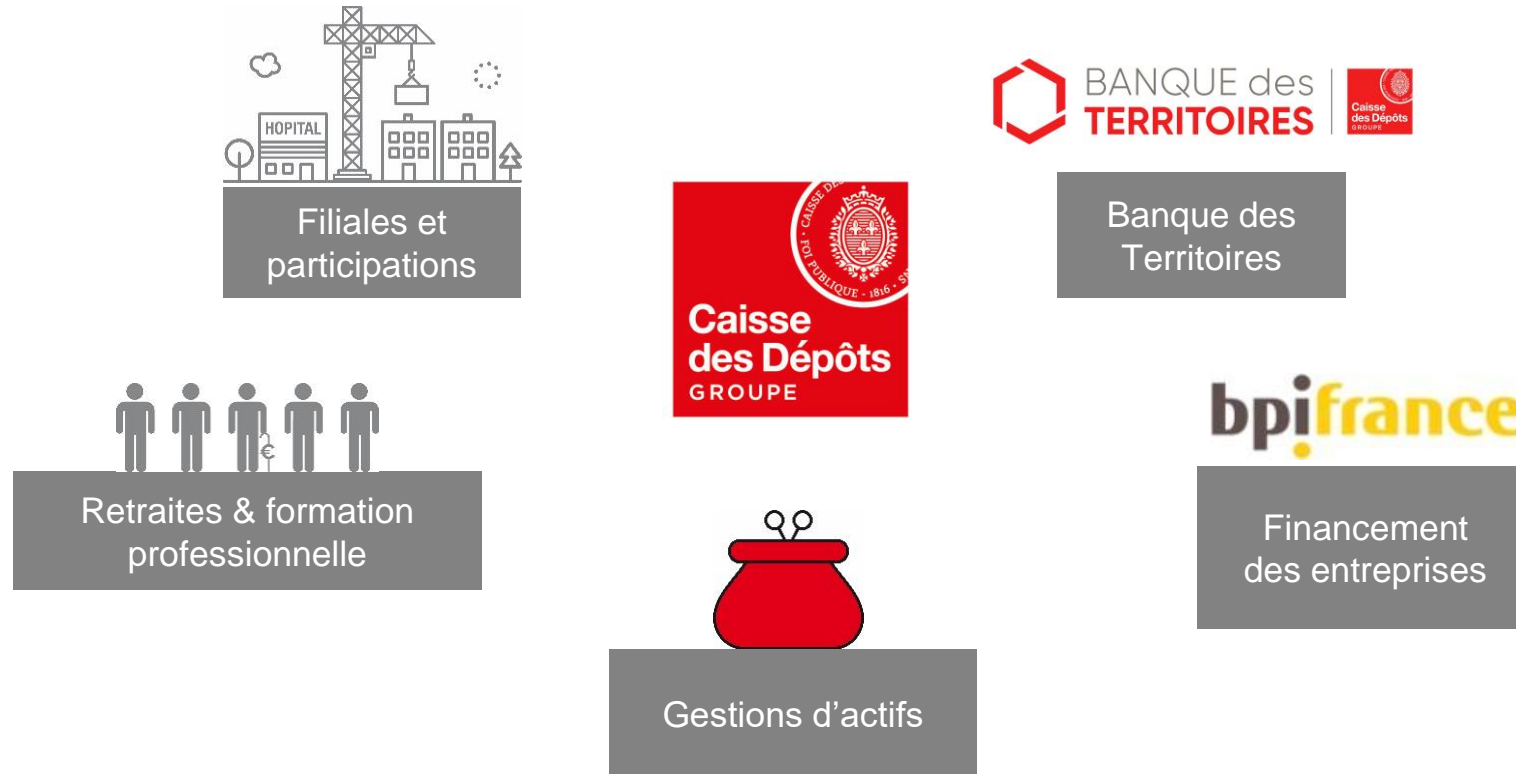
- Existence d'un projet identifié et d'un impact objectivable et quantifiable à horizon 3 à 6 ans
- Taille suffisante du projet pour générer des impacts notables
- Engagement de tiers payeurs

→ Approche par appels à projets émis par les tiers payeurs



La Banque des Territoires : investisseur de l'ESS

La Banque des Territoires : un des 5 métiers du Groupe CDC



L'économie sociale et solidaire est au cœur de l'ADN de la Banque des Territoires

5 objectifs stratégiques de la Banque des Territoires...

- 1 Etre au service de **tous les territoires** et de **toutes les populations** ...
- 2 Devenir animateur d'un **vaste écosystème** ...
- 3 Etre une **Banque à Impacts** sur les territoires ...
- 4 Disposer d'un **modèle économique performant** ...
- 5 Accompagner la réalisation de **projets d'avenir & de transformation**

... adressés par l'économie sociale et solidaire ...



**Ecosystèmes locaux
d'acteurs publics/privés**
223K structures ESS



Impact sociétal fort
avec une **juste rentabilité**



**Modèle de gouvernance
& partage de la valeur spécifique**



**Modèles économiques
innovants & hybrides**



Innovation sociale et territoriale

... en transversalité sur ses champs d'intervention pour développer des territoires

+INCLUSIFS, +DURABLES, +ATTRACTIFS et +CONNECTÉS

Les actions de la Banque des Territoires pour l'innovation sociale

CRÉER / ANIMER / PILOTER

Des dispositifs d'ingénierie et d'animation territoriale en soutien à l'ESS



MESURER, VALORISER

Mesurer l'impact social et territorial de nos interventions

FINANCER

Pour que les acteurs trouvent des financements

- Via des mandats PIA/PIC – dont PIC 100% Inclusion
- Via des fonds d'investissement
- Via des investissements directs dans les structures de l'ESS



Plan de relance: Un engagement d'investir massivement pour l'ESS et l'innovation sociale pour la période 2020-2024

A. Soutenir les secteurs prioritaires de la cohésion sociale

- **Solidarité & médico-social:** habitat, protection de l'enfance, hébergement d'urgence, personnes âgées...: développer des **solutions innovantes** pour mieux répondre aux besoins des populations et des territoires (habitat, santé, services...)
- **Transition alimentaire:** appel à projets pour développer les **circuits courts**, fonds de portage pour la **conversion en bio**
- **Formation:** investissement dans des organismes de formation actifs sur les territoires prioritaires
- Investissements dans les acteurs de **l'insertion par l'activité économique** et de **l'emploi des personnes en situation de handicap**
- **Inclusion numérique, Edtech:** développer des solutions pour rendre les services numériques accessibles à tous

B. Renforcer l'investissement en fonds propres pour l'ESS

- Investissement dans des **fonds à impact social**
- Investissement dans des **contrats à impact social** pour expérimenter, réaliser des projets d'innovation sociale
- **Souscription de titres associatifs** pour renforcer les fonds propres des associations

Instrument financiers de haut de bilan – BDT

	Société civile immobilière (SCI)	Société commerciale	Société Coopérative / EPL	Association
Fonds Propres	Prise de participation (> 500K€)			
Quasi-fonds propres	Avance en compte courant d'associés (nécessairement liée à une prise de participation)			
		Obligation remboursable / convertible en actions (> 500K€)		
		Titre subordonné	Titre participatif (> 500K€)	Titre associatif (> 500K€)
	Prêt subordonné / ~ avec intérêt participatif (> 200K – 500K€)			
Dette	Obligation (simple)			
	Avance remboursable (en intermédié)			

Critères d'investissement en fonds-propres et quasi-fonds propres

*Être en phase de développement ou d'essaimage**

Ex: 3 années de comptes de résultats, fonds propres positifs et un CA stabilisé

Accepter l'entrée d'un investisseur dans son capital

L'intervention de la CDC se fera en tant qu'investisseur minoritaire, mais actif

Avoir un modèle économique viable

Via tout type de statut juridique (Association, coopérative, SCIC, SCOOP, SAS ESS ou ESUS, ...)

L'entreprise doit...

La BDT...

Fait effet de levier

La Caisse représente moins de 50% d'un tour de table (FP/QFP) pour respecter la concurrence et souhaite donc des co-investisseurs

Est un investisseur avisé

Elle cherche un certain rendement et une liquidité de son investissement, pour un investissement minimum de 200 k€ en QFP (500 K€ en FP)

Souhaite des projets à fort impact

L'impact doit être au cœur du projet et prouvé grâce à des indicateurs et des objectifs

France Active : financeur de l'ESS

France Active, un mouvement présent sur l'ensemble du territoire

Des professionnels

au plus près des entrepreneurs

42 associations territoriales réparties sur tout le territoire, au plus proche des enjeux économiques et sociaux

Une association nationale

qui coordonne l'activité et pilote 3 structures financières : France Active Investissement, France Active Garantie et France Active Financement



650

SALARIÉS

2 500

BÉNÉVOLES

130

POINTS D'ACCUEIL

Politique d'investissement



Leader de
l'impact investing

Une mesure de l'impact social des projets

- France Active mesure l'impact social des projets selon 5 dimensions, et investit dans ceux présentant les pratiques ou les perspectives les meilleures



EMPLOI

- Création
- Sauvegarde
- Qualité
- Insertion



TERRITOIRE

- Zone prioritaire
- Besoin mal couvert
- Ressources locales
- Partenariats, coopération



PROJET SOCIAL

- Réduction des inégalités
- Situations perso difficiles
- Lien social
- Faire évoluer les pratiques



ENVIRONNEMENT

- Pratiques internes
- Circuits courts
- Production/valorisation
- Education



GOUVERNANCE

- Démocratie interne
- Lucrativité limitée
- Politique salariale
- Posture du porteur



Une offre complète par stade de vie

France Active apporte un soutien complet et sur-mesure :



Décliné par stade de vie du projet

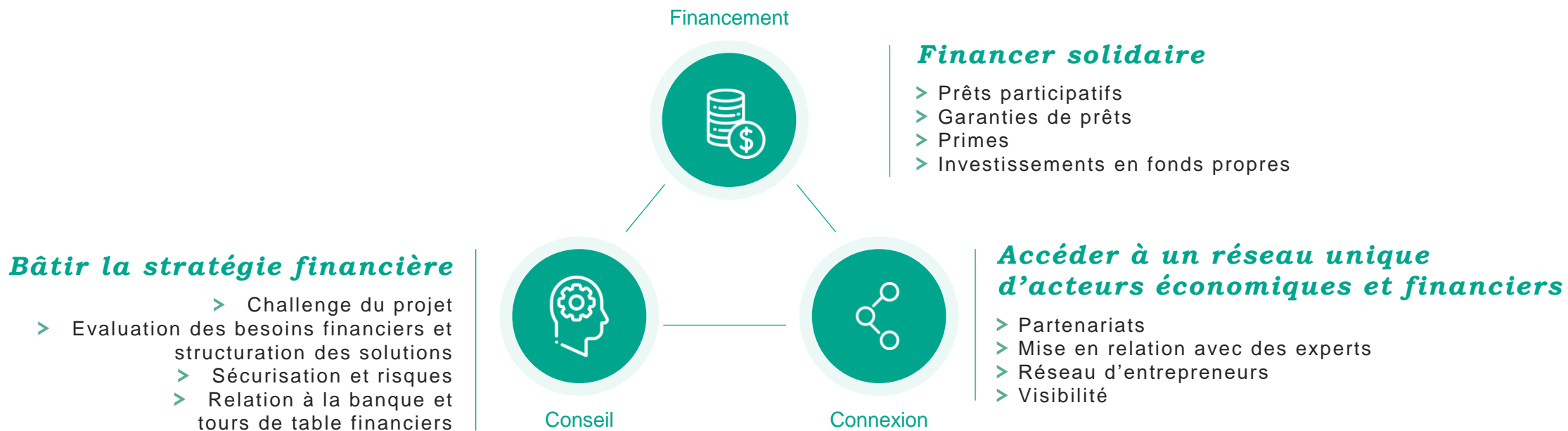


Les 3 piliers de notre offre

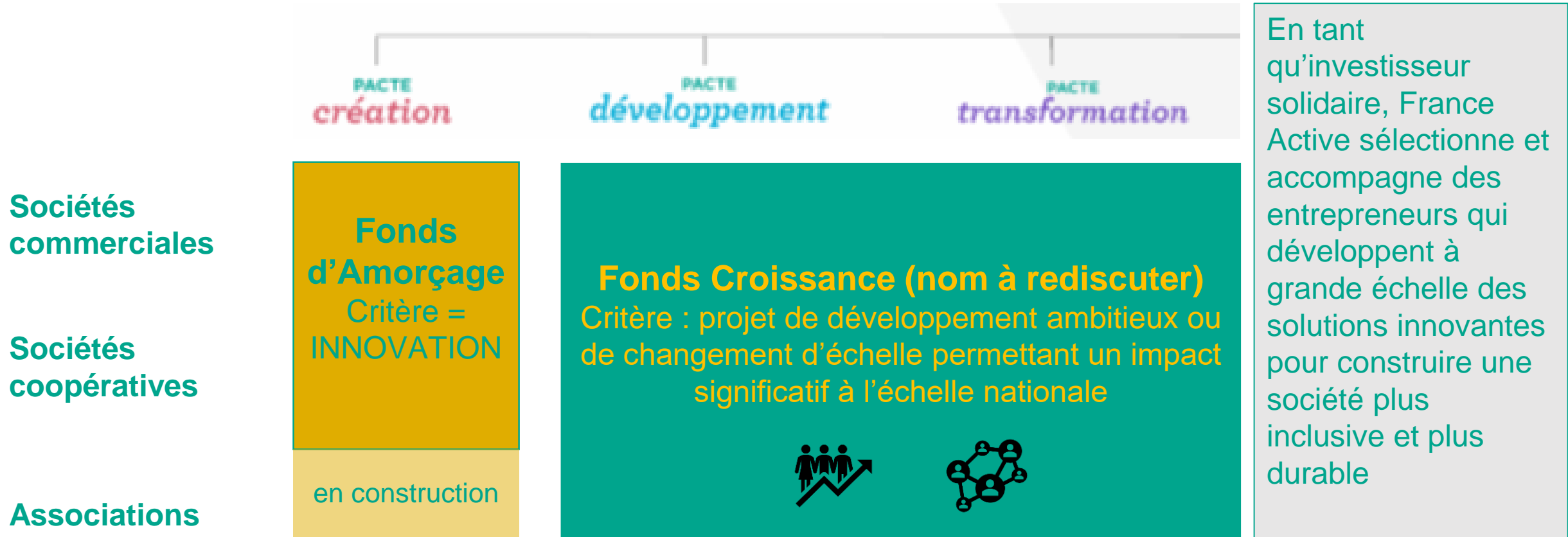
LE PACTE



Une offre à 3 dimensions : stratégique, financière et relationnelle



La politique d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres de France Active



La politique d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres de France Active



SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Égalité des chances

Inclusion par l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat pour tous

Promotion de la diversité

Égalité femme/homme, diversité sociale, générationnelle, culturelle, différence intellectuelle

Bien vivre, bien vieillir

Inclusion des personnes fragilisées par la dépendance, le handicap et la maladie



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Développement de filières solidaires de recyclage et de réemploi

Consommation responsable

Production raisonnée, consommation durable et accessible à tous

Protection de l'environnement

*Préservation de la biodiversité, éducation environnementale, lutte contre la pollution
Développement des énergies renouvelables*



COHÉSION TERRITORIALE

Lutte contre les inégalités territoriales

*Revitalisation des centres villes et des territoires ruraux
Emergence et développement de filières locales (y compris circuits courts)*

Logement

Lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique

Mobilité

Une mobilité durable, accessible à tous, sur l'ensemble du territoire

Contacts

Banque des Territoires

Linda Reboux linda.reboux@caissedesdepots.fr

France Active

Marlène Fargues marlenef@franceactive.org